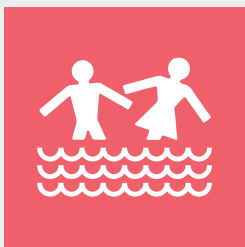


# PROTECTION CONTRE LES CRUES ET RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE DE L'YZERON



*Pêche aux cas pratiques  
du mardi 18 février à Sainte-Foy-lès-Lyon (69)*



## COMPTE-RENDU



Proposée par :



Avec le soutien de :



©ARRAA



ASSOCIATION  
**RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE**

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE  
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE  
04 76 48 98 08 > [ARRAA@ARRAA.ORG](mailto:ARRAA@ARRAA.ORG)  
[WWW.ARRAA.ORG](http://WWW.ARRAA.ORG)

## La pêche en elle-même :

Le SAGYRC a présenté les travaux réalisés sur l'Yzeron, le long de la RD 342. Débuté à l'été 2018, le projet est particulièrement ambitieux : sur un peu plus de 500 m linéaires, l'intervention du Syndicat a contribué à l'élargissement du cours d'eau, le soutènement de la voirie, la suppression d'obstacles ponctuels aux écoulements et la renaturation du lit et des berges.

Cette demi-journée a permis de présenter les travaux in situ et d'échanger sur les difficultés administratives et techniques rencontrées, les problématiques « riverains », le traitement de la renouée du Japon, les interfaces réseaux et la réalisation d'une fouille archéologique préventive.

## Participants :

NOM	Prénom	Organisme	Code postal	Ville
ADELINÉ	Thomas	TA conseils	69002	LYON
AUGIER	Frédéric	SMAGGA	69530	OULLINS
BAVEUX	Jérôme	BIOTOPE	69100	VILLEURBANNE
BERMOND	Pauline	Métropole de Lyon	69003	LYON
BLANCHARD	Joanny	BURGEAP	69003	LYON
CHAZAL	Grégory	SYRIBT	69210	L'ARBRESLE
CHAZAL	Romain	OFB	69400	GLEIZE
COGNET	Clément	SMIRIL	69520	GRIGNY
COLLOT	Lonis	SNCF Réseau	69100	VILLEURBANNE
DELAGE	Clémentine	SIRRA	38440	SAINT JEAN DE BOURNAY
DELAGE	Valérie	/	38390	BOUVESSE QUIRIEU
DEMORE	Audrey	CEVE	69007	LYON
EXTRAT	Coralie	SMAGGA	69530	BRIGNAIS
FAURE	Emmanuelle	EPTB Ardèche	7140	LES VANS
FOXONET	Julie	SNCF Réseau	69100	VILLEURBANNE
GARCIA	Camille	SYRIBT	69210	L'ARBRESLE
GIOL	Stéphan	Eaugis	69420	AMPUIS
GUILLOUX	Flora	Paysagiste concepteur	73670	ENTREMONT LE VIEUX
MABIALA	Jean-Sébastien	OASURE	42170	SAINT JUST SAINT RAMBERT
MAITREHANCHE	Tess	DDT 73	73800	CHAMBERY
MESSAS	Lionel	Romans sur Isère	26100	ROMANS SUR ISÈRE
PERRIN	Julien	VINCI Construction Maritime et Fluvial	69007	LYON
PONCELET	Rémi	SMGR	69700	GIVORS
REYNAUD	Alexis	SIRRA	38440	SAINT JEAN DE BOURNAY
ROSAY	Sophie	DDT73	73000	CHAMBERY
ROUSSON	Christophe	GeoPeka	69007	LYON
TOURLONNIAS	Béatrice	ARRAA <sup>2</sup>	38000	GRENOBLE

## Les Pêches aux cas pratiques de l'ARRA<sup>2</sup> ? Un bon moyen de partager son expérience et ses connaissances !

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA<sup>2</sup> offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

Venez retrouver [les pêches organisées](#) sur notre site !

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à [arraa@arraa.org](mailto:arraa@arraa.org).

## LE BASSIN VERSANT DE L'YZERON

L'Yzeron est un **affluent du Rhône**, situé au sud-ouest de Lyon. Le bassin versant de l'Yzeron et de son affluent le Charbonnières représente un territoire de 140 km<sup>2</sup>, composé d'une partie rurale en tête de bassin et de zones périurbaines et urbaines en aval.

Du fait de la nature des sols (substrat cristallin peu perméable) combinée à la topographie (de fortes pentes en amont) et à l'artificialisation du cours d'eau en milieu urbain, le bassin subit des **étiages sévères ainsi que des crues violentes**, liées au ruissellement.



Carte du bassin de l'Yzeron

L'Yzeron a beaucoup débordé ces dernières décennies, provoquant des submersions de chaussées et d'habitations dans les communes situées en aval du bassin. La crue récente la plus forte est celle de **2003 (crue trentennale)**, avec un débit de 95 m<sup>3</sup>/s. Dans le cas d'une crue centennale, 3 700 personnes et 1000 emplois seraient concernés par les inondations.

## LA STRATÉGIE DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET DE RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE DES COURS D'EAU

Après un premier contrat de rivière (2002 - 2008), le SAGYRC a élaboré un **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** qui a été labellisé en 2013, pour une durée de 6 ans. Le PAPI est structuré en 4 volets :

**1/ Améliorer la rétention des eaux sur l'amont du bassin versant.** Plusieurs bassins de rétention des eaux pluviales ont d'ores et déjà été réalisés. Les communes sont également incitées dans le cadre de leurs aménagements à limiter l'imperméabilisation des sols.

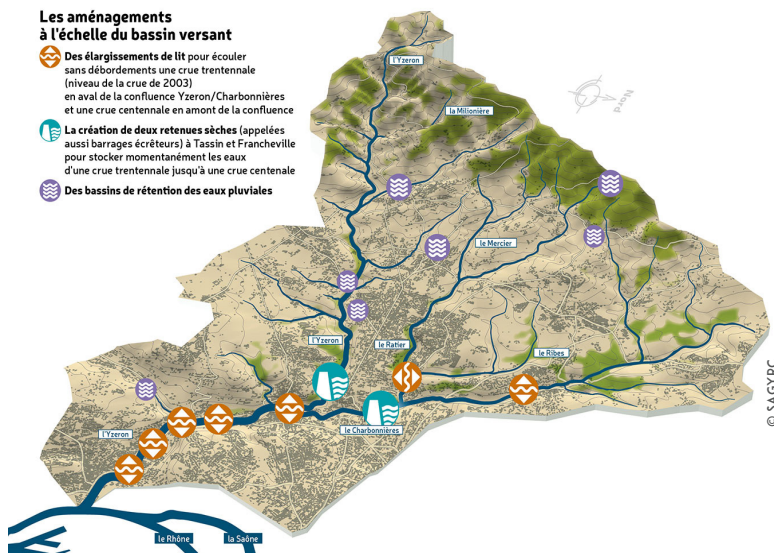
**2/ Élargir et endiguer les cours d'eau sur les communes de l'aval du bassin** pour permettre l'écoulement des crues sans débordement jusqu'à une crue identique à celle de 2003. Les travaux sur les communes de Charbonnières-les-bains, Oullins et Sainte-Foy-lès-Lyon sont terminés. Ceux de Francheville débuteront en 2020.

**3/ Restaurer les cours d'eau en zone urbaine :** suppression d'une cunette béton sur plus d'un kilomètre, renaturation des berges souvent artificialisées par les riverains (mur, remblais, etc.). Par l'élargissement du lit des cours d'eau aux dépens des propriétés riveraines, le SAGYRC dispose à la fois d'un espace pour faire écouler les crues et recréer un lit au fonctionnement plus naturel : création de risbermes végétalisées et d'un lit mineur avec des faciès diversifiés permettant de retrouver une dynamique plus naturelle.

**4/ Réaliser deux retenues sèches, situées à Francheville et à Tassin-la-Demi-Lune** pour renforcer le niveau de protection au-delà de la crue de 2003 et jusqu'à la crue centennale, en stockant temporairement le surplus d'eau. Les travaux n'ont pas encore débuté.

### Les aménagements à l'échelle du bassin versant

- Des élargissements de lit pour écouler sans débordements une crue trentennale (niveau de la crue de 2003) en aval de la confluence Yzeron/Charbonnières et une crue centennale en amont de la confluence
- La création de deux retenues sèches (appelées aussi barrages écrêteurs) à Tassin et Francheville pour stocker momentanément les eaux d'une crue trentennale jusqu'à une crue centennale
- Des bassins de rétention des eaux pluviales



Ce sont au total **4,5 km linéaires** qui seront aménagés, pour un budget total de **22 millions d'euros (HT)** sur **5 communes** (Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville, Tassin-la-Demi-Lune, Charbonnières-les-Bains). **125 propriétés riveraines** sont concernées par les travaux.

## TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE L'YZERON À SAINTE-FOY-LÈS-LYON

La pêche concernait les volets 2 et 3 (élargissement et restauration) et plus spécifiquement les **aménagements de l'Yzeron sur les secteurs des quartiers de Beaunant, Santons et de la RD342 sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.**

Ce secteur est particulièrement emblématique des artificialisations du lit des cours d'eau réalisées dans les années 70. Sur ce linéaire, **le lit de l'Yzeron avait été totalement recalibré au profit d'une voirie à double voie** : recouplement de 2 méandres, compensation du profil en long par l'implantation de deux seuils infranchissables, rétrécissement de sections en forme trapézoïdale, mise en place d'enrochements liaisonnés sur le fond et les berges.

Il s'en suivait des **débordements très importants dès la crue décennale** sur la chaussée et le bourg de Beaunant, avec des hauteurs d'eau supérieures au mètre, et le blocage d'un réseau viaire stratégique (seule voie au grand gabarit de l'Ouest lyonnais).



Etat initial



Après travaux

Les travaux ont été financés en partie par l'État, via le **Fonds de prévention des risques naturels majeurs** (FPRNM dit « fonds Barnier »), la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (pour le volet renaturation) et les communes concernées par les travaux. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est maître d'œuvre.

Le marché a été alloté en deux : un lot «**Génie-Civil et Terrassements, Réseaux, Passerelle, Aménagements du lit mineur par des techniques inertes**», et un lot **Génie écologique, Végétalisation, et Aménagements paysagers**».

Ces travaux, débutés en 2018 (avec une phase de préparation à l'automne 2017), devraient se terminer d'ici le printemps 2020 par la plantation de végétations arbustives et arborées.

## PROCÉDURES PARTICULIÈRES ET TRAVAUX PRÉALABLES

L'Yzeron est un cours d'eau non domanial. Le SAGYRC a dû procéder à des **acquisitions foncières**. Elles correspondent aux **emprises d'élargissement (et d'endiguements) sur les parcelles riveraines privées**. Elles sont nécessaires pour garantir **l'entretien futur** des aménagements et une **bonne gestion des ouvrages hydrauliques**, intéressant la sécurité publique. Il s'agit de se rendre propriétaire du lit du cours d'eau et de bandes longitudinales de terrain derrière les berges actuelles, et non pas de bâtis d'habitation.

Le Syndicat a défini une stratégie de  **négociation amiable** pour la maîtrise foncière de l'opération, dont il fait une priorité pour réaliser les travaux de protection dans les meilleures conditions financières, de délais et d'acceptation par la population. En parallèle, et afin de sécuriser les procédures, une **déclaration d'utilité publique (DUP)** a été obtenue fin 2011, permettant d'exproprier par voie judiciaire si nécessaire. Au total, une **centaine d'acquisitions sont à mener pour l'ensemble des travaux de cours d'eau**.

Au titre du Code de l'Expropriation et du Code de l'Environnement, ces travaux ont été déclarés d'intérêt général, d'utilité publique et urgents.

Préalablement au démarrage des travaux, une **opération de fouilles archéologiques préventive** a été réalisée, relative à la présence de vestiges du pont siphon de Beaunant (aqueduc romain du Gier) dans l'emprise des travaux.

Cette fouille préventive a abouti à la découverte d'un coffrage en bois au droit d'une des fondations de l'aqueduc. Cette découverte inédite a permis, grâce à la dendrochronologie, de dater précisément l'ouvrage et de mettre fin à de nombreux débats parmi les experts.



Fouilles préventives  
au pied de l'aqueduc

## ÉLARGISSEMENT DU LIT ET SOUTÈNEMENT

L'objectif de l'intervention est de pouvoir **laisser passer une crue trentennale (environ 95 m<sup>3</sup>/s)**, du même gabarit que celle de 2003.

**Le projet est particulièrement ambitieux**, l'élargissement de l'Yzeron étant prévu en rive droite, au détriment d'une double voie de circulation d'une route départementale (RD 342). En phase chantier, **la RD 342 a été réduite à une voie**, permettant d'une part d'élargir le cours d'eau, et d'autre part de conserver une piste d'accès en sommet de berge de l'Yzeron.

Les volumes de déblais ont été conséquents (plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes), et les problématiques de **soutènement de berge**, devant prendre en compte les descentes de charge de la voirie départementale, particulièrement contraignantes, font appel à des soutènements importants réalisés à l'aide de parois clouées.

La berge rive droite est donc constituée d'une **double paroi clouée habillée en cages gabions**. Cet ouvrage est composé de plus de 700 clous compris entre 8 et 12 m de longueur. On notera que ces ouvrages ne sont pas des digues, mais bien des ouvrages de soutènement de la voirie. Ils restent donc propriété de la Métropole de Lyon, du fait de sa compétence « voirie ».

**L'espace de 2 m entre les deux parois sera aménagé en promenade pour les piétons**. Cela permettra aux riverains de redécouvrir leur rivière.

À l'amont direct du pont Rouge, afin de **supprimer un entonnoir initial à presque 90° créant un effet « entonnoir »**, la courbure de l'Yzeron a été adaptée pour permettre un meilleur entonnoir sous le pont.



Paroi clouée



Habillage en gabion



Matelas en gabions en pieds de berge

**La berge rive gauche a quant à elle été légèrement élargie et retalutée en pente douce** sur sa partie amont, et un **endiguement complémentaire** a été nécessaire en sommet de talus sur la partie aval du secteur (mur en béton). Le pied de la berge est par ailleurs protégé par un **matelas gabions pour lutter contre les affouillements et érosions** qui pourraient remettre en question la stabilité des murs.

Enfin, la **passerelle de Montray a été entièrement reconstruite** (logiquement plus longue et plus haute que la précédente), permettant en outre une mise en valeur de l'aqueduc gallo-romain de Beaunant, présent au milieu du tronçon en rive gauche.



## RENATURATION DU LIT ET DES BERGES

Dans le lit de l'Yzeron, un déplacement de l'axe du lit d'une rive à l'autre a été maintenu par des banquettes végétalisées et des bancs de graviers-galets. L'objectif était de **générer des sinuosités et multiplier les faciès d'écoulement**.

Le principe est d'avoir un **petit talweg calibré sur les faibles niveaux d'eau** (étiage-mo-  
dèle), au sein d'un chenal plus large comprenant les bancs de graviers-galets, lui-même **compris dans une section plus large comprenant les banquettes latérales végétalisées**.

**Ainsi, les écoulements sont concentrés en période estivale et la capacité d'écoulement en hautes eaux et en crue est maintenue.**

Le profil en long du talweg projet de l'Yzeron a été élaboré de manière à obtenir une **succession de faciès de type « radiers/mouille » ou « radiers/plat courant »**. Pour cela, des bombements en matériaux 50-150 mm ou 150-250 mm ont été mis en œuvre de manière régulière sur l'ensemble du linéaire. Afin de suivre les modèles naturels, les points bas du talweg se situent en extrados des courbures et les épis ou bancs de graviers-galets de 2-3 m de large ont été favorisés en intrados du cours d'eau. Sur les parties linéaires, des bancs ou épis de 1-1,5 m de large sont présents de part et d'autre du talweg de manière alternée.

Des **boutures de saules ont été plantées sur les banquettes et les pieds de berges**. Plusieurs **espèces de saules** arbustifs ont été utilisées de manière à éviter les formations mono spécifiques. L'accent a été mis sur l'utilisation de saules indigènes issus de prélèvement en milieu naturel dans la Région Auvergne-Rhône Alpes (filiale « **végétal local** ») en privilégiant la diversité.

Par ailleurs, afin de créer de l'habitat et des zones de refuges piscicoles, des **enrochements, troncs et souches** ont été ancrés dans le lit du cours d'eau. Ces mesures sont également accompagnées **d'épis en « v » de saules, de fascines de saules et de boudins d'hélophytes** en pied de berges, permettant de créer des points « durs » et des zones refuges.



Berges après végétalisation, épis et fascines

Les saules utilisés pour la réalisation des fascines et des épis proviennent exclusivement des anciens secteurs de travaux qui constituent pour le SAGYRC des pépinières « locales », garantissant la qualité, la diversité du végétal et sa parfaite adaptation aux conditions locales.

## EFFACEMENT DE SEUILS

Le profil en long du cours d'eau a été modifié pour **supprimer deux seuils infranchissables au niveau de l'ancienne passerelle piétonne de Montray** afin de rétablir une continuité biologique.

## PROCHAINE ÉTAPE DU PROGRAMME DE TRAVAUX

La prochaine phase de travaux sur le bassin concerne les **barrages écrêteurs de crue**. Les études réglementaires sont en cours de rédaction. L'enquête publique devrait avoir lieu à la fin de l'année pour un démarrage des travaux en 2021/2022.

## ENSEIGNEMENTS

### GESTION DE LA RENOUÉE DU JAPON

Lors des travaux de terrassement, il a fallu gérer la présence de renouée dans les déblais de la rive gauche et de la rive droite. **Les matériaux pollués étaient évacués sur une plateforme de stockage** à la Saulaie à Oullins (à moins de 3 km du secteur de travaux) mise à disposition par la Métropole de Lyon.

Lorsqu'un volume suffisant était accumulé, le traitement débutait par une opération de **criblage des matériaux**, réalisé avec un trommel rotatif équipé d'une **maille 0/20**. Le mailage de la roue a dû être adapté à plusieurs reprises selon la nature des matériaux (**0/10 ou 0/15**) ou selon la qualité des matériaux observés en sortie. À l'issue de cette opération, deux tas sont constitués, l'un contenant les matériaux fins (sans rhizomes, utilisables en terre végétale selon le bilan de l'analyse agronomique), l'autre contenant le refus, c'est-à-dire les rhizomes et éléments grossiers (galets, racines, branches...).

**Le refus est ensuite envoyé dans un concasseur à mâchoires** permettant d'obtenir des matériaux **0/10**.

À ce stade, le Syndicat considère que les **fragments de rhizomes sont neutralisés** (en très grande partie). Ensuite, ces matériaux sont, soit **évacués en décharge de classe 3**, soit **réutilisés en matériaux de sous-couche de voirie** selon les besoins du chantier.

La gestion de la renouée était intégrée dans le lot « terrassements et génie civil ». Le groupement d'entreprises a fait appel à un sous-traitant pour les opérations de criblage et de concassage. Pour l'instant, **le SAGYRC ne constate pas de reprises sur le chantier**. Si des repousses étaient observées, le Syndicat programmerait une intervention ponctuelle avec la Brigade de Rivière.

Le SAGYRC attire l'attention sur le fait de réaliser obligatoirement des **planches d'essais au démarrage de l'opération de criblage/concassage**, en présence des entreprises et du maître d'œuvre, afin de vérifier la qualité des produits finis. **Ne pas hésiter à adapter la vitesse de rotation du trommel (cribleur) ou de changer le diamètre de la roue**. Il est important d'avoir un prix au marché pour réaliser ces modifications, ce qui n'était pas le cas sur ce marché.



## RÉSEAUX

Malgré la réalisation de **DT/DICT et l'obtention de plan de récolement** par la Métropole de Lyon, le **collecteur d'assainissement T200 présent sous la RD342 a été perforé à 6 reprises** lors de la réalisation de la paroi clouée.

Au regard de la longueur des clous (jusqu'à 12 m), il est **très difficile de pouvoir garantir le point d'arrivée lors du forage**, puisque de multiples facteurs (galets, roches...) peuvent dévier un clou.

Il faut donc être **particulièrement vigilant lors de ces phases, en contrôlant notamment l'entreprise qui réalise les forages et les injections de coulis de béton à l'avancement**. Le béton doit impérativement être injecté au refus. Si le refus n'est pas observé, cela doit être considéré comme une alerte, car cela signifie que le béton se « perd » par ailleurs.

## FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES

Les fouilles s'étendaient sur une surface globale de 400 m<sup>2</sup> et étaient situées en totalité sur le domaine public. Contrairement aux pratiques habituelles, le SAGYRC a choisi que tout le **matériel et les engins de chantier** nécessaires à la bonne exécution de l'opération de fouille (terrassements, soutènements...) soient **fournis et mis à disposition de l'opérateur de fouilles par le groupement d'entreprises titulaire des travaux de protection contre les crues**.

Le SAGYRC n'a pas regretté ce choix dans la mesure où il permettait une **souplesse logistique** très appréciable du point de vue de l'opérateur. En effet, le groupement titulaire du marché de travaux était particulièrement réactif pour mettre à disposition tout le matériel nécessaire pour la fouille du jour pour le lendemain.

## GESTION DES RIVERAINS

Une réunion de **présentation du projet avait été organisée très tôt, dès 2008**, en phase avant-projet. Les questions des riverains portaient sur des aspects très précis alors que le projet n'était pas encore clairement défini.

Par la suite, **plusieurs supports ont été réalisés pour informer les riverains** (site internet, lettre d'informations, film, etc.) et d'autres réunions ont été organisées. La **DUP a donné lieu à une enquête publique**. Aucun collectif de riverains ne s'est monté contre le projet. Les riverains, qui avaient été impactés par l'inondation de 2003, étaient plutôt favorables aux travaux, mais n'avaient pas pris conscience de l'emprise que cela pourrait représenter dans leurs parcelles.

Suite à l'arrêté de DUP, une **enquête parcellaire** a été réalisée **afin d'obtenir la cessibilité des emprises**. Il y a eu quelques recours à cette étape, mais le tribunal administratif n'a pas donné suite. L'arrêté de cessibilité est ensuite adressé par le Préfet au juge de l'expropriation afin d'obtenir **l'ordonnance d'expropriation**. La promulgation de cette ordonnance transfère automatiquement la propriété des emprises au syndicat, mais qui ne peut en prendre réellement possession qu'après **indemnisation des propriétaires**. Le syndicat a proposé une indemnisation pour les terrains d'agrément lié à des habitations. Ces terrains sont tous inconstructibles étant classés en zone rouge du PPRNi et/ou en zone naturelle au PLUH de la Métropole.

Les terrains expropriés incluent en général une **bande d'un mètre devant les murs-digues** afin d'intégrer leurs organes souterrains (semelles et drains de ressuyage). Sur cette bande, le **syndicat a accordé aux riverains une servitude d'usage avec des limitations** (interdiction de toutes constructions, remblais, excavations, et/ou plantations, etc.). Le SAGYRC a dû également **replanter les haies et reconstruire les cabanons** qui étaient sur les surfaces expropriées.

La phase de chantier n'est jamais agréable pour les riverains et a été assez critiquée. **Les travaux ont généré beaucoup de tensions** (allant jusqu'à des menaces verbales et physiques). **La gestion des requêtes des riverains a été très chronophage et difficile pour les agents du SAGYRC.** Malgré toutes les précautions prises pour éviter cela et les enseignements tirés des phases précédentes, cette situation semble malheureusement inévitable.

## SUIVI ET GESTION DE LA REPRISE VÉGÉTALE

Il est encore trop tôt pour évaluer le bénéfice de ces travaux sur le fonctionnement du cours d'eau, mais le **suivi biologique sur les phases précédentes**, réalisé en amont et en aval du site, est plutôt encourageant. Un **suivi piscicole** est effectué avec la Fédération de pêche. Sur le secteur plus aval d'Oullins, le fond de la rivière étant, avant les travaux, en grande partie bétonné, les populations piscicoles étaient quasi absentes. Après travaux, plusieurs espèces ont été pêchées, dont la **truite fario** ou le **vairon**. Mais le bassin connaît des assècs sévères qui ne sont pas sans conséquence pour les poissons. Par ailleurs, un **suivi de la faune et de la flore** est réalisé en partenariat avec France Nature Environnement et la Ligue de Protection des Oiseaux. Les premiers résultats vont dans le sens d'une **reconquête du milieu naturel**. Des traces d'un castor ont même été observées à Sainte Foy-lès-Lyon !

Concernant la végétation, les strates arbustives et arborées trop développées ou trop denses sur les berges peuvent freiner l'écoulement des crues (**augmentation de la rugosité**). La difficulté est donc d'arriver à trouver un **bon équilibre entre la reprise végétale et l'objectif premier de laisser passer les crues**. Il peut y avoir également des problèmes de dépôt de sédiments. Là encore, les données collectées lors des phases précédentes vont être utiles pour **caler le modèle hydraulique** et vérifier si les niveaux d'eau en crue initialement souhaités sont les mêmes que ceux observés sur le terrain. En fonction, le SAGYRC adaptera son plan de gestion et d'entretien de la végétation sur les berges.



Reprise végétale sur un site aménagé précédemment

Retrouvez les actions du SAGYRC dans le film "*Se prémunir des inondations de l'Yzeron*"  
[youtu.be/mGbWqFoFUj8](https://youtu.be/mGbWqFoFUj8)



*L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 500 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences. Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA2 propose à ses adhérents d'organiser des rencontres destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : les Pêches aux cas pratiques.*

*Ce compte rendu propose une synthèse de la Pêche organisée par le SAGYRC sur des travaux de protection contre les crues et de restauration environnementale de l'Yzeron, le mardi 18 février à Sainte-Foy-lès-Lyon (69).*



ASSOCIATION  
**RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE**

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE  
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE  
04 76 48 98 08 - [ARRAA@ARRAA.ORG](mailto:ARRAA@ARRAA.ORG)  
[WWW.ARRAA.ORG](http://WWW.ARRAA.ORG)